

225C0847
FR0000054470-FS0409

23 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mai 2025, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 002 765 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,59% du capital et 4,18% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droit de vote	% capital	% droits de vote
Barclays Bank Plc	4	ns	ns
Barclays Capital Securities Limited	5 999 361	4,58	4,18
Barclays Bank Inc.	3 400	ns	ns
Total Barclays Plc	6 002 765	4,59	4,18

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 434 898 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « right to recall » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 445 147 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 721 041 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « portfolio swap » à dénouement en espèces, exerçables du 24 octobre 2025 au 4 août 2031 ;
- 724 106 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « CFD » à dénouement en espèces, sans échéance.

¹ Sur la base d'un capital composé de 130 848 866 actions représentant 143 648 674 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.